



Éducation à la sécurité routière pour les 5e et 3e

publié le 18/03/2022

Descriptif :

Comme chaque année au collège Félix Gaillard, tous les élèves des niveaux **5e et 3e** bénéficient en ce moment d'une **préparation à l'A.S.S.R.** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de 1er et 2e niveaux [...]

Comme chaque année au collège Félix Gaillard, tous les élèves des niveaux **5e et 3e** bénéficient en ce moment d'une **préparation à l'A.S.S.R.** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de 1er et 2e niveaux. Ces attestations sont délivrées pendant le temps scolaire, dans le cadre d'un **enseignement obligatoire** des règles de sécurité routière qui est suivi d'un contrôle des connaissances théoriques.

L'obtention de l'A.S.S.R. 1 conditionne l'inscription à la formation pratique du **brevet de sécurité routière** (B.S.R.), obligatoire pour conduire un cyclomoteur à partir de 14 ans, ou un quadricycle léger à moteur à partir de 16 ans.

L'A.S.S.R. 2 est quant-à elle obligatoire pour s'inscrire au **permis de conduire**. Les élèves ont la chance d'être encadrés par Mme Christine Ceyral, AESH et Formatrice sécurité Routière.

Envie de vous entraîner ? Suivez le lien ! <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.